

BUREAU DU VENDREDI 10 FEVRIER 2012

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 10 février 2012 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de huit, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 3 février 2012.

ETAIENT PRESENTS :

M.SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M.CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M.DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi,
M.DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M.MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M.MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M.POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,
M.STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M.HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M.PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise, à M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M.POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, à M.DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi
M.SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, à M.DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur Pascal POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires donnant lieu à délibération :

✓ Programme

- **a approuvé** le programme relatif à la pose d'une canalisation de DN 300 mm pour la desserte en eau par le SEDIF du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de Chauvry et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sausseron, pour un montant de 0.85 M€ H.T. (valeur décembre 2011), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre au groupement Cabinet MERLIN / SOGREAH Consultants, titulaire du lot 1 de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre n° 2009/42, relatif aux travaux sur les canalisations, dans le cadre du marché subséquent n° 2009/42-2, notifié le 6 avril 2010 ; **a autorisé** la signature des bons de commande pour les prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, pour des travaux de terrassement, de génie-civil et de second œuvre, et pour les opérations préalables à la réception des ouvrages, ainsi que de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ Avant-projet

- **a approuvé** à la demande du Conseil Général des Hauts-de-Seine, l'avant-projet relatif au remplacement des canalisations de DN 800 mm et DN 200 mm situées entre la rue de Vaugirard à Meudon et la rue du Ponceau à Issy-les-Moulineaux (soit 390ml), dans le cadre de l'aménagement Vallée Rive Gauche prévoyant notamment la requalification de la RD7, pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 0.4 M€ H.T. (valeur février 2012) ; **a autorisé** la signature de bons de commande pour des travaux de terrassement, de génie-civil et de second œuvre, pour la réalisation des travaux, objet du présent avant-projet, sur le marché à bons de commande n° 2011-27 notifié le 5 décembre 2011 à la société SOBEA ENVIRONNEMENT et la signature des bons de commande sur marchés à bons de commande de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 mm à DN 2 000 mm, de prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles et de prestations de contrôle sanitaire, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante, ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ Marché

- **a approuvé** l'avenant n° 2 au marché n° 2009-45 de maîtrise d'œuvre notifié le 12 janvier 2010 au groupement SOGREAH (mandataire) / Bonnard & Gardel Ingénieurs Conseils / Lelli Architectes dans le cadre de l'opération de construction d'un nouveau réservoir R7 à Villejuif, qui fixe le nouveau montant du marché à 2.55 M€ H.T. (valeur août 2009) soit une augmentation de 4.06%, suite aux prestations complémentaires nécessaires en raison des sujétions imprévues constatées dans la procédure d'obtention du permis de construire, et **autorisé** sa signature ainsi que de tout acte s'y rapportant,

✓ Conventions avec les tiers

- **a approuvé** le projet de convention de partenariat entre le SEDIF (porteur de projet et maître d'ouvrage), les producteurs d'eau potable (Lyonnaise des Eaux-Eau du Sud Parisien, Eau de Paris, Veolia Eau Région Ile-de-France Centre) et les syndicats de rivières ou d'eau potable (SIVOA, SIAHVY SIVSO et SIAEP de la région d'Angervilliers), qui engage chaque partenaire dans le programme Phyt'Eaux Cités phase 2 ; **a autorisé** la signature de cette convention conclue jusqu'au 31 décembre 2012 et reconductible tacitement quatre fois, soit pour le SEDIF une participation financière estimée à 0.11 M€, ainsi que de tout acte et document s'y rapportant ; **a approuvé** le budget et le plan de financement du programme Phyt'Eaux Cités phase 2 ; **a approuvé** la sollicitation des différents partenaires, en vue de leur contribution financière, la mobilisation des collectivités et la mise à disposition de locaux pour l'accueil de réunions d'échanges d'expérience,

- **a approuvé** l'avenant prolongeant d'un an la durée du protocole d'accord entre le SEDIF et la ville de Montreuil pour la cession de biens syndiqués en vue de la réalisation d'un quartier durable ; **a autorisé** sa signature avec la communauté d'agglomération Est Ensemble désormais compétente sur la ZAC Boissière-Acacia,
- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit d'une servitude de passage pour la pose d'une canalisation d'eau potable à Andilly, et **autorisé** la signature de l'acte authentique à intervenir, ainsi que de tout document se rapportant à cette opération, étant précisé que les frais d'établissement de l'acte authentique sont à la charge des propriétaires indivis de la parcelle concernée,

✓ **Personnel syndical**

- **a décidé** les transformations d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe en un poste d'ingénieur, et d'un poste d'attaché en un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ; à la suite de ces modifications, le nouvel effectif de chaque grade des cadres d'emplois concernés s'établit comme suit :

Grade ou emploi	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>
- technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	4
- ingénieur	18	19
- adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	8	9
- attaché	17	16
BILAN	48	48

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le